

Société Colombophile de Mont Saint Guibert

Matricule : 01506

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17/10/2021

Merci à vous tous d'être présents pour l'assemblée générale

Présents à l'assemblée :

Biller Michel, Debrigode Michel, Delveaux Louis, Deprez Raymond, Diels Gérard, Dr Delhove Alain, Hannon Yves, Hautier Etienne, Marit Christophe, Mauroy Daniel, Mélain Marc, Merveille Thierry, Renier Gabriel, Rock Fernand, Rucquoy Jean, Schellekens Eric, Spuyt Eddy, Tondeur Théophil, Van Luyten Michel, Vermeylen Daniel, Verachtert Michel, Weiss Henri.

Excusés : Quinaut Jérémy, Degrande Marie Thérèse, Marc Van Avermaet, Dellier Jean, Pierre Tassoul, Alain et Michel Glibert.

Absent : Michael Martin (secrétaire)

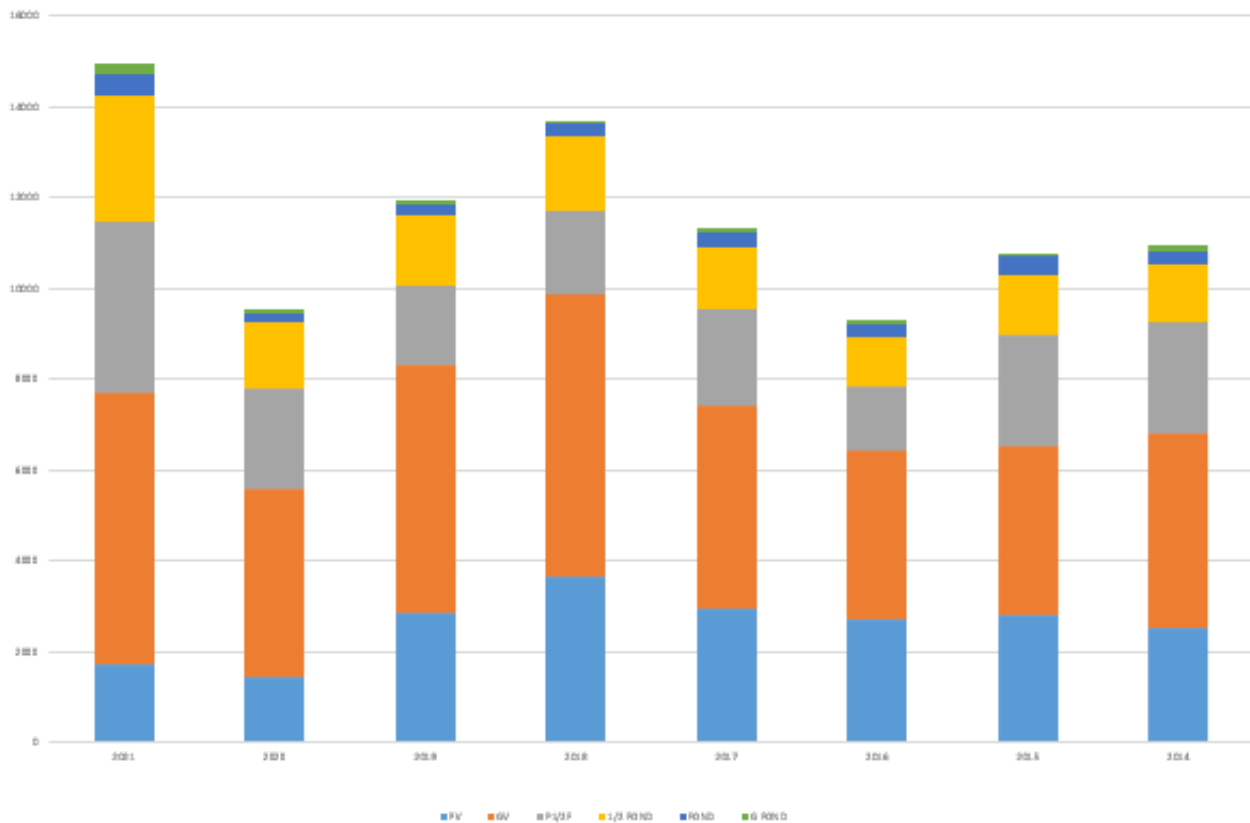
La saison 2021 a été une saison compliquée. En effet, nous avons dû nous réorganiser à la suite des problèmes de santé de notre président, Daniel Mauroy et au désistement non-expliqué de notre secrétaire, Michaël Martin. Les inondations ne nous ont pas épargnés et ont impliqués la perte de matériel ainsi que d'importants travaux de nettoyage et de remise en état du local. Malgré ces événements, la saison c'est relativement bien déroulée.

Les enlogements

Enlogements en 2021,	en petite vitesse	1726 pigeons	
	en grande vitesse	5982 pigeons	
	en petit demi-fond	3743 pigeons	
	en demi-fond	2779 pigeons	
	en fond	486 pigeons	
	en grand fond	208 pigeons	
	Total	14924 pigeons	
Enlogements en 2020	Total	9519 pigeons	(Crise du COVID)

Ci-dessous, les statistiques du nombre de pigeons enlogés au sein de la société de 2014 à 2021. Nous remarquons une réelle progression cette année. Cette progression est expliquée par l'arrivée de plusieurs amateurs venant du club colombophile de Pont-à-Celles. Nous les remercions de nous avoir fait confiance.

La plus grande progression a été constatée aussi bien en grande vitesse, qu'au petit demi-fond et aux concours nationaux.



Le comité

Michael Martin n'ayant émis le souhait de rester secrétaire, un nouveau secrétaire doit être désigné pour l'année prochaine.

Selon la réglementation RFCB, le classificateur de la société ne peut en aucun cas faire partie du comité Directeur. Ceci impliquera la désignation d'un nouveau trésorier.

Victor Léglise assurera la mission de classificateur.

Ci-dessous la composition du nouveau Comité Directeur pour l'année 2022 :

- Président : Daniel Mauroy
- Secrétaire : Diels Gérard
- Trésorier : Hannon Yves

Nous remercions Gérard et Yves d'avoir intégré le Comité Directeur.

Les inondations

Ayant subi les inondations du 15 juillet 2021, nous remercions les personnes et les bénévoles qui nous ont aidés, ce qui nous a permis de redémarrer rapidement notre activité.

La société disposait d'une assurance couvrant les dégâts du matériel utilisé pour notre activité. L'assurance a donc pu couvrir les frais engendrés par les inondations.

Situation financière de la société

Tenant compte de la distribution des championnats, de l'organisation du repas de fin de saison, nous nous sommes dans l'impossibilité de clôturer l'année au stade actuel.

Les livres de comptes, cahiers de prix, relevés bancaire étaient consultables lors de la réunion.

Il est à remarquer que les principaux frais de la société sont imputables aux transports des pigeons en Vitesse et surtout en Petit Demi-Fond.

Coût du transport en € par pigeons : PV : 0.59€ GV : 0.61€ Petit Demi-Fond : 0.94€

Tenant compte qu'aux frais de transport, doivent s'ajouter les frais de fonctionnement de la société, une augmentation des frais est prévisible en 2022.

Ayant reçu des directives de Monsieur Marseille, voici ce qui est prévu en 2022.

Les membres du comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon tient à adresser la présente aux sociétés de l'entité provinciale afin de préciser la politique sportive qui sera d'application lors de la prochaine saison.

1- Les lignes de vol

Par décision nationale, les lignes de vol, déterminées depuis 2002, resteront d'application.

2- Les lâchers :

Les lâchers prévus en 2021 restent d'application. Le comité n'envisagera que d'éventuelles extensions.

3- Les ententes :

Etant donné que depuis de plusieurs années une certaine stabilité s'est installée au sein de l'EPR, seuls les regroupements d'ententes sont envisageables.

4- Les zones de participation :

Pour la vitesse et le demi-fond, le calcul des zones de participation reste identique. Cependant, à partir du grand demi-fond, les deux EPR francophones ont décidé d'une zone de participation libre pour toute la Wallonie. Pour ces catégories, il est demandé aux sociétés organisatrices de prendre en considération l'article 10 du RSN qui rend le doublage local obligatoire.

5- Pigeons d'entraînement et pigeons de port

Etant donné que les mesures de contrôles prévues en 2021 n'ont pas été modifiées et seront encore d'application pour la prochaine saison, la décision prise au sein de l'EPR pour la saison 2021 reste également d'application. (pas de pigeons supplémentaires autorisés)

Nous espérons que ces précisions vous seront utiles et permettront à vos sociétés de prendre leurs dispositions en vue d'une bonne saison colombole 2022.

Pour le comité de l'EPR HBW

Le président,

Christian Goulem

Ayant laissé la parole aux membres, aucune remarque n'a été émise quant au fonctionnement de la société.

Le secrétaire f. f.
Léglise Victor

Le Président.
Mauroy Daniel